



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2018-03 du 02 Novembre 2018

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il est nécessaire de distinguer les établissements de restauration qui ont l'honneur de recevoir sa Majesté Impériale et Royale,

Â

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénon, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Â

Article premier

Â

L'établissement «LA VIEILLE AUBERGE», sis Le Perray TINTENIAC (35190) est désigné Grande Table Impériale.

Â

L'établissement est habilité à recevoir SMIR, selon les trois protocoles du Grand Couvert, du Petit Couvert ou du Couvert Ordinaire.

Â

Â

Article deux

Â

M. Jean-Marc LEFFONDRE est nommé PrÃ©fet du Palais dans le cadre de cet Ã©tablissement.

Â

Â

Â

Frank-Marc
?
?Â Â Â Â Â Â

Imperator et Rex